

Alerte sécurité exploitants agricoles

- ASEA 32 -

A quoi ça sert ?

Le département du Gers souhaite renforcer la sécurité des exploitations agricoles. En effet, pour le 1^{er} trimestre 2014, 27 faits ont été constatés contre 19 à la même période en 2013 soit 42% d'augmentation. La majeure partie des infractions commises dans le département porte sur des vols simples (22% vols de carburants et 15% vols d'outillage).

La Chambre d'Agriculture, la FDSEA, les JA, la Gendarmerie, la Police et le Préfet du Gers ont signé une convention établissant la mise en place d'un dispositif d'alerte des exploitants agricoles appelé Alerte Sécurité Exploitants Agricoles (ASEA).

Comment ça fonctionne ?

1
ACTION

Je suis victime ou témoin d'un vol sur une exploitation



Je compose le 17

2
REACTION

Le 17 rédige un SMS d'alerte collectif



ASEA 32
Attention vol
Localisation
Date - heure
Mode opératoire

3
DIFFUSION

Je suis adhérent à l'ASEA 32 et je suis prévenu dans les meilleurs délais



Je suis vigilant



Comment adhérer ?

Je soussigné(e) M. ou Mmeautorise la STIA, gestionnaire du service de l'ASEA 32 pour le compte des Organisations Professionnelles Agricoles du département, à utiliser mes coordonnées pour sa base de données et m'engage à respecter la charte de l'agriculteur citoyen téléchargeable sur le site www.gers-chambagri.com.

Je suis Chef d'exploitation Salarié agricole Retraité
NOM Prénom
Société N°SIREN
Adresse Code Postal Ville
Tél fixe Tél portable E-mail
Fait à Le Signature

A retourner à la Maison de l'Agriculture, Route de Mirande, BP70161, 32003 AUCH Cedex - ca32@gers.chambagri.fr - Fax : 05.62.61.77.07
Ou s'inscrire en ligne sur le site www.gers-chambagri.com

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Maison de l'Agriculture, Route de Mirande, BP 70161, 32003 AUCH Cedex.